

Comité Technique Local *Déclaration Liminaire du 29 septembre 2017*

Monsieur le Président,

Comme vous l'aurez deviné, nos Organisations Syndicales ne siégeront pas ce jour. Les raisons semblent évidentes, cependant, un rappel non exhaustif s'impose.

Le scénario semble bien huilé : le jeudi 29 juin, la Cour des Comptes présente sa « thérapie de choc » contre la Fonction publique et les services publics :

- Baisse de la masse salariale des fonctionnaires ;
- Gel et atomisation de la valeur du point d'indice ;
- Diminution des effectifs ;
- Augmentation du temps de travail ;
- Mise en œuvre de jours de carence en cas d'arrêt maladie...

Concernant les mesures de compensation liées à la hausse de la contribution sociale généralisée promise par le gouvernement, le moins que l'on puisse dire c'est qu'elles se font toujours attendre et pour les fonctionnaires, il est à craindre que l'équité entre le Privé et le Public soit sacrifiée sur l'autel de l'austérité.

Or, nul ne souligne la terrible situation provoquée par les politiques d'austérité menées par les gouvernements précédents :

- Les services publics sont au bord de la rupture faute d'effectifs et de moyens ;
- Les fonctionnaires ont perdu 16 % de pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- Le pacte de responsabilité mis en œuvre sous le quinquennat Hollande s'est traduit par 50 milliards d'euros de cadeaux pour le patronat (sous forme de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) financés par les coupes budgétaires asphyxiant la sécurité sociale et les services publics.

Et après cette ponction de 50 milliards d'euros, le premier ministre PHILIPPE et la Cour des Comptes ont encore le culot d'évoquer « un dérapage de 8 milliards d'euros dans les finances publiques » !

« L'austérité est suicidaire économiquement, socialement et démocratiquement ».
La dernière période électorale l'a encore démontré.

Pourtant, ce gouvernement ne semble pas le comprendre davantage que ses prédécesseurs... Les mêmes causes produisant les mêmes effets, ne pas tenir compte du sentiment d'abandon d'une partie de la population serait lourd de conséquence pour l'avenir...

Concernant notre ministère plus spécifiquement et pour étayer sa démonstration, la Cour juge que « la rationalisation de la réforme territoriale » n'a pas été assez loin et elle cite en exemple notamment les réseaux déconcentrés de la DGFIP.

La question se pose de la légitimité de la Cour des comptes à sortir de son rôle de juridiction administrative en s'intéressant à l'organisation d'un service de l'État !

Sortant ainsi de ses prérogatives, le Cour des comptes critique le réseau DGFIP trop dense à son goût, avec ses « encore » 4765 implantations et ce malgré la suppression de « 3,6 % » d'entre elles ces cinq dernières années.

Ces chiffres sont erronés puisque ce ne sont pas moins de 600 implantations qui ont disparu, soit plus de 11 % du réseau, et tout particulièrement en milieu rural et périurbain.

Les organisations syndicales **Solidaires Finances Publiques, FO-DGFIP, CGT Finances Publiques, CFDT- DGFIP et CFTC-DGFIP** dénoncent cette stigmatisation de la DGFIP, et au vu de ces exemples, peuvent mettre en doute la sincérité de ce rapport.

Dans le prolongement du rapport de la cour des Comptes, le discours de politique générale du Premier ministre le 4 juillet dernier enfonce le clou. Il indique en effet que les Français seraient accros à la dépense publique, et il illustre sa démonstration de mots affligeants tels que « désintoxication » et « addiction », vocabulaire emprunté au lexique médical laissant entendre qu'il faudrait donc éradiquer la maladie !

De fait, diminution drastique des budgets, suppression de postes, externalisation des missions (privatisation) et évidemment gel des rémunérations pour les fonctionnaires sont à venir.

À l'heure où le service public, garant de la cohésion sociale, est une nécessité permanente pour garantir l'égalité des droits des citoyens, le Premier ministre s'adonne donc au sport national du « fonctionnaire-bashing ».

Le Premier ministre devrait plutôt aller à la rencontre des personnels. Il constaterait que les agents des Administrations travaillent dans des conditions difficiles, ce qui ne les empêche pas, bien au contraire, d'effectuer leurs missions avec un sens indéfectible du service public.

Il est clair qu'un tel discours n'augure rien de bon pour entamer un dialogue social sincère et constructif.

Nos Organisations syndicales ne s'inscriront pas dans ce contexte aveugle de la réduction des dépenses publiques et continueront de porter leurs revendications :

- défense du statut général et des statuts particuliers,
- arrêt des suppressions de postes,
- revalorisation des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice,
- arrêt des restructurations des services et amélioration des carrières.

Face à cette avalanche d'annonces stigmatisantes contre la Fonction Publique et ses agents, il est évident que le rapport de force est engagé !

Pour en revenir à la DGFIP, nous rappelons que notre administration a supporté ces dernières années une très forte contribution en matière de suppressions d'emplois, ainsi qu'un resserrement de ses structures avec des conséquences lourdes en termes d'élévation des risques psychosociaux pour les personnels, fatigués de subir sans cesse une telle frénésie de réformes ininterrompues.

Cela étant, il est clair que désormais la machine infernale s'emballé !!

À ce niveau de démantèlement de nos services de proximité, nous ne parlerons plus de restructurations dans le cadre de l'ASR, (adaptation des structures et du réseau) mais d'un véritable faire-part de décès du réseau de la DGFIP. Ces projets n'ont selon nous d'autres motivations que de liquider ce réseau à moyen terme.

Au-delà de cet objectif sans doute inavoué, mais pourtant bien réel, qui comblera les nostalgiques de la mission 2003, bon nombre de questions se posent quant à la faisabilité d'un tel chantier dans un calendrier aussi intenable et dans un contexte d'emplois aussi contraint. Comment sera-t-il en effet possible dans une telle précipitation d'harmoniser des méthodes de travail différentes, de réaménager les services, de mener une concertation digne de ce nom en associant les personnels à un tel changement, de calibrer et de former les équipes à la hauteur des énormes enjeux ?

Pour les organisations syndicales **Solidaires Finances Publiques, FO-DGFIP, CGT Finances Publiques, CFDT-DGFIP et CFTC-DGFIP**, ces projets de restructurations s'inscrivent dans le cadre d'un plan stratégique de notre Direction Générale, dont l'objectif est le resserrement du maillage territorial de la DGFIP, avec pour finalité, l'abandon au niveau national du service public financier de proximité.

Ces projets sont à relier aux transferts de compétences entre les différents échelons des collectivités locales mis en œuvre par la loi NOTRe, qui ont déjà des conséquences sur le maillage de la DGFIP. A terme, ces opérations ne pourront, en effet, qu'accélérer le processus de fermeture des Trésoreries par alignement du réseau de la DGFIP sur celui des EPCI.

Alors qu'une bonne partie de la population utilise encore les modes traditionnels de paiement et n'a pas forcément accès aux nouvelles technologies, l'accueil physique par des agents publics de proximité, qui connaissent le terrain, est d'autant plus nécessaire pour répondre aux diverses sollicitations.

Pour nos organisations syndicales, il est indispensable que notre administration puisse continuer d'assurer aux usagers, aux collectivités et aux établissements publics, un VERITABLE service de proximité au cœur des territoires ruraux.

Le service public ne doit pas rester accessible aux seules populations des métropoles et grands centres urbains

En plus d'abandonner le service public de proximité et les usagers, ces projets constituent selon nous et nos mandants des risques majeurs de désorganisation des services, qui pourraient gravement et durablement se répercuter sur les personnels déjà fort éprouvés. En effet toutes ces suppressions de missions sur le réseau de proximité ne manqueront pas de transférer des charges de travail très importantes, que les équipes incomplètes des postes cibles devront assumer dès le 1^{er} janvier 2018.

Le Ministre avait confirmé sa volonté d'ouvrir un débat avec tous les acteurs (représentants du personnel, citoyens, administrations et collectivités locales) et de prendre le temps d'étudier ce qu' « on attend du service public », dans toutes ses composantes (missions, moyens et aménagement du territoire).

Dans sa lettre aux agents du 23 juin, M. Darmanin écrit : *"Vous êtes l'ossature de la République et vous l'incarnez dans **tous les territoires** de notre pays"* , ou encore : *"Nous devons moderniser nos administrations mais nous le ferons dans le respect des valeurs du service public et des agents de la fonction publique, **sans perdre de vue le rôle primordial que vous exercez, notamment auprès des plus fragiles de nos concitoyens**"*.

Manifestement, ce qui se trame actuellement est à des années-lumière de ces déclarations...

Monsieur le Président, les agents de la DGFIP sont fragilisés par tant d'années de suppression d'emplois et de réformes incessantes.

Solidaires Finances Publiques, FO-DGFiP, CGT Finances Publiques, CFDT-DGFiP et CFTC-DGFiP s'opposent à tous ces projets de fermetures de services et de nouvelles réformes et exigent les moyens pour le maintien d'un service public de proximité et de qualité, par respect pour la conscience professionnelle des agents, mais aussi pour les usagers les plus fragiles et dans l'intérêt de nos nombreux partenaires des collectivités locales.

**C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, FO-DGFiP, CGT Finances Publiques, CFDT-DGFiP et CFTC-DGFiP appellent toutes et tous les agent.e.s à la grève, aux manifestations ou rassemblements pour se mobiliser
le mardi 10 octobre prochain,
date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial.**

Nous demandons en outre expressément que, lors de la reconvoation de ce CTL, nous soit fourni la TOTALITE des plans (avec surface des locaux) des services accueillants, dans le cadre de la fermeture des postes de Cotignac et Lorgues, c'est-à-dire SIP Brignoles, Trésorerie Le Luc, Trésorerie Draguignan municipale.

Nous demandons l'annexion de cette déclaration au PV du CTL.